



**HAL**  
open science

## Tradition et culte d'Hildegarde

Robert Folz

► **To cite this version:**

Robert Folz. Tradition et culte d'Hildegarde. Cahiers du CRATHMA (Centre de recherche sur l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge), 1987, Actes du colloque "Autour d'Hildegarde", V, pp.19-25. hal-03038716

**HAL Id: hal-03038716**

**<https://hal.science/hal-03038716>**

Submitted on 25 Jan 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

## TRADITION et CULTE de HILDEGARDE

La tradition d'Hildegarde est diverse. Elle est conservée par quelques monastères, Saint-Arnould de Metz, et d'autres situés en Souabe<sup>1</sup>. L'un de ceux-ci, Kempten, surclassant Saint-Arnould, accapara littéralement le souvenir de Hildegarde à des fins très précises et tenta même de faire reconnaître officiellement sa sainteté vers la fin du XVe siècle. L'affaire échoua. Aussi faut-il dire dès maintenant qu'Hildegarde n'est pas sainte bien qu'elle ait été, dans une zone étroitement délimitée, l'objet d'un culte très réduit qui autorise à la placer parmi les bienheureux<sup>2</sup>. Ce culte doit être considéré comme la conséquence de la tradition d'Hildegarde, que l'on envisagera successivement dans son élaboration à Metz et en Souabe et dans son utilisation à Kempten.

— I —

Fille du comte franc Gérold l'Ancien, Hildegarde se rattachait du côté maternel à la lignée ducale de Souabe : sa mère, Imma, était l'arrière petite-fille du duc Godefroi qui avait été l'adversaire de Pépin II (mort en 709). On connaît deux autres enfants d'Imma, Gérold qui devint après la destitution de Tassilon gouverneur de Bavière et Oudalric, le rival des Welf. Née vers 758, Hildegarde devint en 771 l'épouse de Charlemagne, qui venait de répudier la fille du roi des Lombards Didier. Destiné à rallier l'aristocratie souabe à Charlemagne, ce mariage s'inscrit dans la politique d'intégration de l'Allemagne au royaume franc qui avait commencé vers le milieu du VIIIe siècle<sup>3</sup>.

Ce que l'on sait d'Hildegarde se réduit à peu de choses : ses neuf maternités (quatre garçons et cinq filles), ses deux voyages en Italie où elle accompagna son époux en 773 et surtout en 781 où elle assista au baptême, à l'onction royale et au couronnement de ses deux fils Pépin et Louis, son intervention dans quelques diplômes royaux, tous ces faits appartiennent à l'histoire générale. Sa personnalité nous échappe à peu près complètement ; le portrait qu'en a dessiné Paul Diacre dans l'*Epitaphium*<sup>4</sup> est trop conventionnel pour convaincre. Mais

on sait qu'elle avait le goût des beaux manuscrits dont témoigne l'illustre évangélaire de Godescalc et l'on a surtout l'impression que « par sa distinction, elle tranchait sur ses contemporaines » (Jean Schneider). Peut-être est-il possible d'entrevoir quelque chose de sa vie religieuse à travers les compliments que lui décerne le pape Hadrien Ier : *a Deo protecta praecellentissima filia nostra ; fidelissima adiutrix beati Petri*, et plus encore, tout au long de l'année 781 *spiritualis commater*<sup>5</sup>. De leur côté, les historiens de Louis le Pieux l'appellent *beatissima* (Thégan) ou *piissima* (l'Astronome)<sup>6</sup>.

Morte à Thionville le 30 avril (veille de l'Ascension), 783, Hildegarde fut déposée dans un sarcophage à Metz, au monastère des Saints-Apôtres qui prit plus tard le vocable de Saint-Arnould ; aucun doute là-dessus : les Annales royales dites d'Eginhard nous en donnent l'assurance<sup>7</sup>. Du 1er mai de la même année on possède un Diplôme de Charlemagne qui fait don au monastère du fisc de Cheminot dans le pays messin, *in elemosina dilectissimae conjugis nostrae Hildegardis*, c'est-à-dire en offrande (de la part) de notre épouse très aimée, pour le remède de son âme. Ce document n'est pas parvenu en original mais dans une copie du début du IXe siècle ; la critique reconnaît l'authenticité de la donation proprement dite, mais considère que la seconde partie de l'acte a subi quelques remaniements dans les premières

- (1) Sur la tradition souabe de Hildegarde, voir K. SCHREINER, *Hildegardis regina, Legende und Wirklichkeit einer Karolingischen Herrscherin*, dans *Archiv für Kulturgeschichte*, 51, 1975, p. 1-70. Nous avons nous-mêmes traité partiellement le sujet dans *Souvenir et légende de Charlemagne*, 1950, réimpr. 1973, p. 147-153 et 479-488.
- (2) Elle figure à ce titre dans les *Acta Sanctorum*, avril III, p. 788-802.
- (3) Sur la famille de Hildegarde : J. FLECKENSTEIN, über die Herkunft der Welfen dans *Forsch. zur oberrheinischen Landesgeschichte*, Fribourg 1957, p. 171-196 ; K. F. WERNER, Die Vorfahren K.D.Gr. dans *Karl der Grosse*, I, Düsseldorf 1965, p. 111.
- (4) *M.G.H., Poetae latini*, I, 1, n° 22, p. 58-59.
- (5) *Codex Carolinus*, ed. M.G.H. Epp. III, n° 53, 59, 60, 74.
- (6) *M.G.H.*, SS. II, p. 590 (Thégan) et 607 (L'Astronome).
- (7) *Annales qui dicuntur Einhardi*, ed. S.R.G., p. 65.

décennies du même siècle<sup>8</sup>.

C'est également à Saint-Arnould qu'ont été ensevelis Louis le Pieux et son demi-frère, l'archevêque Drogon. Une notice du «Petit Cartulaire» de l'abbaye<sup>9</sup> apprend que leurs corps furent transférés une première fois de l'ancienne église à la nouvelle : il s'agit de celle qui fut contruite sous l'abbé Warin et que le pape Léon IX consacra le 11 octobre 1049<sup>10</sup>. Le sarcophage d'Hildegarde fut installé dans le côté Nord de l'église, près de l'autel de saint Arnould, l'ancêtre de la dynastie, celui de Louis le Pieux côté Sud, près de l'autel de saint Étienne<sup>11</sup>. Il n'est d'autre part pas sans intérêt de remarquer qu'un miracle se produisit le jour de ce déplacement : un paralytique aveugle qui avait sollicité l'intercession «des saints ici présents» recouvra la vue et l'usage de ses membres<sup>12</sup>. Un pareil détail aurait pu devenir un élément d'une tradition hagiographique, mais personne n'y pensait à ce moment-là. Par contre, il est sûr que la reine ait continué à jouir d'une certaine vénération à l'abbaye, on le devine à la manière dont la qualifie le cartulaire : *beata, gloriosa, venerabilis regina*. On l'explique d'autant mieux que son souvenir adhérerait à certains éléments du patrimoine monastique. Elle apparaît ainsi comme la donatrice de Cheminot et de Bouxières ; c'est ainsi qu'elle est mentionnée dans les confirmations des biens de l'abbaye par Henri V (1116) et les papes Calixte II (1123) et Innocent II (1139)<sup>13</sup>. A la même tendance appartient, forgé par les moines après 1139, un diplôme dans lequel Hildegarde parlait elle-même et prélevait avec le consentement de son époux sur son domaine la villa de Vachières dans le duché de Mosellane pour la remettre à l'abbaye où elle voulait être inhumée<sup>14</sup>. Ce souhait si nettement formulé n'est certainement pas que le rappel de la sépulture de la reine qui, à Metz, ne soulevait aucun doute ; peut-être s'agit-il d'une manière de réponse de l'abbaye de Saint-Arnould à celle de Kempton, qui prétendait être en possession de la dépouille d'Hildegarde. Mais ceci n'est qu'une hypothèse à laquelle on peut évidemment objecter qu'il n'est pas certain que l'on savait à Metz ce qui se passait dans un monastère de Souabe.

Ce qui est sûr, c'est que l'abbaye messine semble tenir à conserver Hildegarde à elle, sinon on ne comprendrait guère pourquoi on trouve dans le «Petit Cartulaire» l'insertion de la légende du miracle dont la reine aurait été l'objet. Injustement accusée d'infidélité, Hildegarde recourt au Jugement de Dieu pour se justifier ; dans l'église Saint-Arnould, devant Charlemagne et toute la cour, avant d'entrer en prière, elle tend ses gants à une de ses servantes qui

ne prend garde à ce geste : alors elle les pose sur un rayon de soleil sur lequel ils demeurèrent fixés «comme s'ils étaient placés sur un faisceau de bois». Ce prodige la fait aussitôt rentrer en grâce, à la grande joie de tous<sup>15</sup>. Le thème de la reine calomniée et sauvée par l'intervention divine, qui paraît entre autres dans la Vie de sainte Richarde et dans celle de sainte Cunégonde, aurait pu être pour Hildegarde elle aussi un nouvel élément d'une tradition hagiographique. Il n'en fut rien. Saint-Arnould, qui ne savait probablement plus rien ou trop peu sur Hildegarde, préféra s'abstenir. La discrétion de l'abbaye messine qui frappe d'autant plus qu'elle avait, à la différence de la cathédrale, accueilli le culte de saint Charlemagne contraste fortement avec l'action que mènera à la fin du Moyen Age le monastère de Kempton.

## — II —

Suivons à présent l'élaboration de la tradition souabe de Hildegarde, bien différente de la tradition messine.

- (8) *M.G.H.*, DD-I, n° 149, Cheminot : Mos. arrond. Metz, ctn. Verny.
- (9) Sur cette source : Dom P. SALMON, les manuscrits du «Petit Cartulaire», de l'Abbaye Saint-Arnould, *Revue Bénédictine*, t. 44, 1932, p. 260 et suivantes. Ce cartulaire écrit vers le milieu du XIIIe siècle, est une œuvre composite contenant l'histoire de l'abbaye et la transcription de nombreuses chartes. Importants extraits dans *M.G.H.*, SS., t. XXIV.
- Sur l'abbaye elle-même, ses chartes et son patrimoine, voir G. WOLFRAM, *Kritische Bemerkungen zu den Urkunden des Arnulfsklosters*, dans *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte*, I. 1888 et dans la même revue, E. MUSEBECK, *Die Bened. Abtei S. Arnulf*, XIII, 1901.
- (10) Voir le privilège censé donné par Léon IX à cette occasion, Ed. JL 4186. Dom CALMET, *Histoire de Lorraine*, I, pr. 442. En réalité, faux du dernier tiers du XIe siècle.
- (11) SS., XXIV, p. 537.
- (12) *Ibid.*, p. 535.
- (13) A propos de Bouxières-sous-Froidmont (M. et Mos. Ctn. Pont-à-Mousson), Ch. E. PERRIN suppose l'existence à Saint-Arnould d'une fausse charte où Hildegarde attribuait cette terre à l'abbaye (*Recherches sur la seigneurie rurale en Lorraine*, 1935, p. 234). Sur le diplôme d'Henri V (St. 3150), voir l'analyse de A. GAWLIK dans *DA*, 37, 1981 qui montre qu'il s'agit d'un faux, composé peut-être à partir d'un texte authentique, par le «faussaire de Saint-Maximin» — Privilèges pontificaux JL 69 et 7976.
- (14) Le diplôme, daté de Metz le 13 mars 783 reprend en grande partie les termes du D. 149 ; il est édité dans DD I, n° 318. Vachières actuellement disparu se trouvait près de Sécourt (Mos. Ctn. Verny). Comme Vachières ne figure pas dans les textes cités, n° 12, on peut admettre que le diplôme de Hildegarde a été forgé après 1139.
- (15) SS., XXIV, p. 534 - 535.

Dans la région située au Nord du Lac de Constance et qui évangélisée par saint Magnus, un de ses compagnons, Théodore, fonda à Kemten une cella dépendant de l'abbaye de Saint-Gall ; elle devint en 752 un monastère dont le chroniqueur Hermann de Reichenau cite le premier abbé Audogarius. Il n'est pas exclu que ce personnage ait été apparenté à l'ancienne dynastie ducale et ce fait expliquerait les faveurs dont Hildegarde entoura la jeune fondation. Bien que les documents qui nous les relatent soient des diplômes forgés plus de trois siècles et demi plus tard, on peut en retenir les donations de terres qu'elle fit au monastère dans plusieurs *gau*e de la Haute Souabe ; on admettra également que c'est à la demande de Hildegarde que Kemten obtint de Rome les reliques des martyrs Gordien et Épimaque<sup>16</sup>. En somme, Hildegarde donatrice de biens fonciers, pourvoyeuse de corps saints, tels sont les éléments les plus anciens de sa tradition à Kemten, à laquelle est, bien sûr, associé Charlemagne.

Que ce dernier ait accordé au monastère l'immunité et la *plenissima tuitio*, marques l'une et l'autre d'une abbaye royale, on le devine, bien que le diplôme soit perdu, par le premier des privilèges que Kemten obtint de Louis le Pieux qui lui assura la protection royale en 815<sup>17</sup>. Pas plus dans ce diplôme-là que dans les autres qu'il émet pour Kemten<sup>18</sup>, l'empereur ne prononce le nom de sa mère ; ce n'est qu'à l'extrême fin de son règne, en 839, qu'il le rappelle dans un diplôme où il évoque l'installation à Kemten par les soins de Hildegarde des reliques des saints Gordien et Épimaque et où il garantit aux moines leur droit d'élire l'abbé, *pro divinae auctoritatis gratia et amore praefatae Hildegardae matris nostrae*<sup>19</sup>. On a là un jalon important dans l'élaboration de la tradition de la reine puisque, comme l'a reconnu M. Schreiner, elle se dégage de l'ombre de l'empereur et paraît à l'avant-scène. Son souvenir s'enrichira encore dans un deuxième temps que nous situons vers la fin du XIe siècle. D'une part, la généalogie des Carolingiens compilée à Saint-Gall transmet l'étonnante nouvelle que Louis le Pieux était inhumé à Kemten, aux côtés de sa mère, Hildegarde<sup>20</sup>. Cette affirmation, destinée à être répétée sans cesse, ne fut jamais fondée sur un argument sérieux. Depuis la Renaissance, la question s'est posée à plusieurs reprises et a donné lieu à des réponses qui relèvent de la plus haute fantaisie. N'a-t-on pas même, à une époque plus proche de nous, imaginé et même daté de 872 une translation de Metz à Kemten de «reliques» d'Hildegarde pour les élever en 963, comme s'il s'agissait d'une sainte ?<sup>21</sup>. Or Hildegarde n'est ni sainte, ni même

au XIe siècle, candidate à la sainteté. Sachons avouer nos ignorances.

La nouvelle de la sépulture d'Hildegarde à Kemten ne tarda pas à être suivie de la mise en œuvre de sa tradition locale. L'aspect particulier que prit cette tradition est largement commandé par l'action où s'étaient engagés les monastères royaux depuis la seconde moitié du XIe siècle pour se dégager du pouvoir royal et mettre fin à l'oppression que faisaient peser sur eux leurs avoués : ce dont il s'agit en somme pour eux, c'est de rapprocher leur statut juridique de celui des abbayes dotées de la liberté romaine. La méthode qu'ils employèrent fut de forger des diplômes où Charlemagne ou l'un de ses successeurs apparaissait comme l'auteur des privilèges vers lesquels ils tendaient. En Allemagne du Sud, ces diplômes forment une série dont le rédacteur est bien connu : c'est celui que l'on appelle couramment le «falsificateur de Reichenau»<sup>22</sup>. Il ne travaille pas que pour son abbaye qui, dès le IXe siècle, s'efforçait de conquérir certaines libertés<sup>23</sup>, mais aussi pour des maisons voisines dont celle de Kemten : la tradition d'Hildegarde qu'il y ramasse sera le fondement des droits revendiqués par le monastère.

Le voilà donc forgeant quatre documents, deux diplômes carolingiens et deux privilèges pontificaux datant de la première moitié du XIIe siècle ; ils sont censés avoir été établis à Rome le 18 et le 19 avril, c'est-à-dire le jour et le lendemain de Pâques de l'année 773, en réalité 774, l'erreur provenant de la chronique d'Herman de Reichenau qui avait situé en 773 le premier séjour du roi à Rome. Hildegarde accompagna son époux alors qu'en réalité elle ne

(16) Voir H. SCHWARZMAIER, *Königtum Adel und Klöster im Gebiet zwischen oberer Iller und Lech*, Augsburg 1961 ; pour Kemten, p. 9-28 et 127-128.

(17) *Monumenta Boica*, 28a, p. 9-10.

(18) Par exemple en 833, où le monastère est qualifié de *monasterium proprietatis nostrae* (*ibid.*, p. 23) ou en 834 où l'empereur prend Kemten *in mundeburdium suum* (*ibid.*, p. 26).

(19) *Monumenta Boica*, 31a, p. 89. Voir SCHREINER, p. 10-11.

(20) Iste (scilicet Ludovicus) *sepultus est Campidone cum matre sua*, *Genealogia Karulorum*, SS., XIII, p. 218.

(21) Voir par exemple la *Vie des saints et bienheureux selon l'ordre du calendrier des Bénédictins de Solesmes*, 1946, t. 4, p. 755 et *Bibliotheca Sanctorum*, 1966, t. 7, p. 760.

(22) Nous avons présenté l'ensemble du mouvement dans *Souvenir et Légende*, p. 147-152.

(23) *Ibid.*, p. 21-22. Voir aussi K. BEYERLE, *Die Kultur der Abtei Reichenau*, t. I, 1925.

viendra à Rome qu'en 781. Dans le premier diplôme<sup>24</sup>, Charlemagne, titré *Imperator augustus*, annonce que sur l'intervention du pape Hadrien et à la prière de la reine, de certains prélats et fidèles, il a nommé Audogardus abbé de Kempten, l'a fait « consacrer » (en réalité bénir) par le pape et envoyé ensuite dans son monastère, muni des reliques des saints martyrs Gordien et Épimaque. Après quoi, Charlemagne rappelle qu'Hildegarde a choisi l'abbaye comme lieu de sépulture et que, pour cette raison, elle lui a fait don de tout ce qu'elle tenait *materna hereditate* dans l'Iller, l'Albe et l'Augstgau, donc de terres qui provenaient originellement de biens ducaux. Suit enfin l'énumération des privilèges concédés par le roi et dont Kempten possédait déjà un certain nombre, ainsi la protection et la défense assurées par le souverain, l'immunité, le droit d'élire librement l'abbé ; la limitation des pouvoirs de l'avoué fait l'objet du deuxième diplôme carolingien<sup>25</sup>. Quant au pape, il confirme tout ce qui avait été attribué par Charlemagne à l'abbaye et prend celle-ci *sub Romanae sedis tuitione*<sup>26</sup>. En somme, ces documents font d'Hildegarde la garante des libertés de Kempten et la donatrice de ce que l'abbaye possédait ou prétendait posséder dans trois *pagi* de la Haute Souabe ; au point de vue liturgique, son souvenir se trouvait associé à la translation des deux saints titulaires du monastère. Il ne lui manquait plus que d'être considérée comme la fondatrice de la maison : elle le fut, fin XIIe ou début XIIIe siècle<sup>27</sup>.

Porté par le même mouvement d'affranchissement des monastères, son crédit rayonna d'autre part sur deux abbayes voisines. D'abord à Ottoheuren où, ne pouvant être fondatrice, Hildegarde intervient cependant dans un diplôme forgé de Charlemagne auquel elle fait attribuer aux moines des droits semblables à ceux qui avaient été accordés à l'abbaye de Kempten<sup>28</sup>. A Reichenau enfin, la reine intervient aux côtés de son frère Gérold pour faire confirmer au monastère l'immunité et l'exemption de l'évêché de Constance, revendications souvent répétées depuis le IXe siècle<sup>29</sup>.

### — III —

Il nous faut maintenant revenir au monastère des saints Gordien et Épimaque où l'on assiste vers la fin du Moyen Age à une véritable mobilisation de Hildegarde dans le conflit qui opposait l'abbaye à la ville de Kempten. Celle-ci s'élevait en effet sur des terres que la communauté déclarait avoir reçues de la reine et

qui de ce fait relevaient de sa souveraineté. En possession des droits comtaux depuis 1273, l'abbé exerçait la haute justice sur les bourgeois et les exploitait avec la même dureté que les campagnes voisines. Une violente insurrection s'était déchaînée en 1363 contre l'abbé Henri de Mittelberg, au cours de laquelle les bourgeois avaient détruit la forteresse de la *Burghalde*, que la légende rattachait pareillement à Hildegarde et que l'on considérait comme le symbole et le moyen de la domination abbatiale sur la ville. Bien que le monastère ait pu ressaisir son autorité, la situation demeura très tendue pendant le XVe siècle au cours duquel des conflits éclatèrent souvent<sup>30</sup>.

Aussi bien est-ce pour affirmer ses droits que l'abbé Jean de Wernau entreprit de faire revivre le passé tel que l'interprétait la communauté monastique en suscitant en 1472 la composition d'une « Vie de la bienheureuse Hilde-

(24) D. Kar. sp. 222 (de l'édition des M.G.H., DD I). Parmi les assistants, l'auteur ne craint pas de citer l'évêque Jean de Constance qui était en outre abbé de Reichenau et de Saint-Gall ( 759), l'évêque de Metz, saint Chrodegang ( 765) et Sturm, abbé de Fulda ( 779).

(25) D. Kar. sp. 223. Dans celui-ci Charlemagne porte le titre de *a Deo ordinatus augustus magnus pacificus imperator, Romanorum gubernans imperium*.

(26) J. 2400 et 2406. Voir *Germania Pontificia*, t. II, 1, éd. A. Brackmann, Berlin 1923.

(27) Sa qualité de fondatrice du monastère de Kempten est mentionnée dans un diplôme de Louis le Germanique de 853 (n° 66 de l'édition des *DD regum Germaniae ex stirpe Karolingorum*, I, p. 91, inséré dans un faux diplôme d'Otton II (DO II, sp. 325) de la fin du XIIe siècle. Sans doute s'agit-il, dans le diplôme de Louis le Germanique, d'une interpolation comme l'a conjecturé Schwarzmaier p. 24.

(28) D. Kar. sp. 219, daté de Mayence en mai 769. La fondation du monastère d'Ottoheuren par une famille noble est rapportée dans la chronique monastique de la fin du XIIe siècle où Hildegarde apparaît comme donatrice de terres. Dans le récit de la translation de saint Alexandre, qui deviendra le patron de l'établissement, Hildegarde inspire à Charlemagne l'autorisation qu'il donne aux moines de conserver les reliques du saint injustement dérobées par le premier abbé (*Acta Sanctorum*, juillet III, p. 9). Sur tout ceci : J. LECHNER, Zur Kritik der ältesten Geschichtsquellen von Ottoheuren, *MIOG* 21, 1921, p. 96 et suiv. ; SCHWARZMAIER, *Königtum*, p. 14 - 19 et 119 et suiv. ; SCHREINER, *art. cité*, p. 18 - 20.

(29) DD Kar. sp. 231 et 232 datés de Constance le 18 novembre 780 à l'occasion du passage en cette ville de Charlemagne et d'Hildegarde alors qu'ils se rendaient à Rome, donnée rapportée à la fin du IXe siècle par RATPERT dans son *Casus S. Galli*, SS, t. II, p. 63.

(30) A ce sujet : J.R. ROTTENKOLBER, Studien zur Geschichte des Stiftes Kempten, dans *Studien und Mitteilungen zur Geschichte des Benediktiner Ordens*, 40 (1919-1920), p. 23 - 40 ; M. TUCHLE, *Abtei und hochfürstliches Stift Kempten*, même publication, 81, 1970. Voir aussi L. BAUMANN, note 36.

garde»<sup>31</sup>. Son objectif paraît avoir été double : d'une part justifier la souveraineté abbatiale par le rappel des donations de la reine et tout autant proclamer la sainteté d'Hildegarde. Cette idée avait dû se former lentement, ainsi à Kempten en connexion avec la légende de la fondation de l'abbaye par l'épouse de Charlemagne et aussi à Ottobeuren où le nom de la reine fut inscrit sur le plus ancien calendrier du monastère<sup>32</sup>. De son côté, l'auteur de la Vie d'Hildegarde nous assure que «chaque fois que les historiens anciens ont à traiter de la reine, ils l'appellent la très bienheureuse»<sup>33</sup>. Aussi bien peut-on admettre qu'il racontera la vie d'Hildegarde pour répandre plus profondément la connaissance de celle-ci et pour promouvoir son culte qui pourrait être le point de départ d'une proclamation officielle de sa sainteté.

Le texte commence par la célébration des vertus de Hildegarde : sagesse, justice, constance et modération et en vient rapidement à la fondation du monastère. L'auteur la relate telle qu'il l'avait lue dans les faux diplômes de Charlemagne et n'enrichit la tradition que de quelques détails tout aussi fictifs, telle la venue d'Hadrien à Kempten pour y consacrer l'église abbatiale en présence de Charlemagne et d'Hildegarde. Par contre, il insiste fortement sur la donation de la reine dans le texte lui-même et surtout en conclusion où sont énumérés les *altissima privilegia* qu'à la demande de son épouse Charlemagne accorda à un monastère qu'il voulait élever au-dessus de tous les autres en lui attribuant les villages, châteaux, bourgs, forêts, viviers, pêcheries, tonlieux ainsi que le gouvernement spirituel et temporel dans les *pagi* de l'Iller, d'Augst, dans le Seegau et le Riesgau, avec la haute justice. «En effet, explique encore l'auteur, à l'exception d'Augsbourg et de Pfullendorf, il n'y avait à ce moment-là aucune ville dans la région, mais seulement des villages et des bourgs. Les terres (et notamment celle où s'élève Kempten) prélevées par Hildegarde sur ses biens familiaux furent données par elle au monastère»<sup>34</sup>. On ne saurait être plus probant : la domination de l'abbaye sur la ville et le pays environnant est pleinement fondée.

Mais voici que le ton de la *Vita* change : elle veut prouver la sainteté de Hildegarde, dont l'auteur, pour sa part, on l'a vu, est convaincu puisque tout au long de son texte il appelle la reine *beata, beatissima, felicissima, gloriosa semper invocanda* et même, mais une seule fois, *sancta*. A la suite de son premier chapitre il rapporte, conformément au schéma hagiographique traditionnel, l'«Invention» du corps d'Hildegarde. Ce chapitre-là est un véritable désas-

tre : ne sachant rien de précis, incapable de citer la moindre date, l'auteur n'improvise pas moins un récit très maladroit, à coup de souvenirs de lectures d'Inventions ou d'indications fort vagues qui ont pu lui être données<sup>35</sup>. Il fait ainsi état tour à tour d'une période de désolation de l'abbaye (destruction et dispersion des moines), d'une restauration à laquelle se serait intéressé le duc Ernest de Souabe<sup>36</sup>, de l'arrivée d'une nouvelle société monastique qui ignorait la présence de la dépouille de la reine. Trois miracles la lui révèlent ; le tombeau est ouvert<sup>37</sup> : on y découvre les corps d'Hildegarde et de Louis le Pieux<sup>38</sup>. Suit le récit de 22 miracles qui sont tous des guérisons d'infirmité physiques (cécité, paralysie) obtenus soit sur le tombeau de la reine, soit à la suite d'un vœu<sup>39</sup>. Le malheur est que, là encore, il est impossible de situer ces miracles dans le temps même si l'auteur affirme qu'ils se sont produits «depuis la fondation du monastère en 773 jusqu'en 1493». On ne sait pas davantage à quoi peut correspondre cette date, peut-être à l'achèvement ou à la mise au point de son catalogue.

Au total, cette Vie de Hildegarde est une œuvre terne et insipide, bien qu'orientée à des fins très précises. Les invraisemblances et les ignorances abondent. Sa médiocrité est cependant encore dépassée par celle des compilations pseudo-historiques de Jean Birk qui furent rédigées dans la même optique.

Maître-ès-arts, notaire impérial, directeur de l'école monastique depuis 1465, Jean Birk professait à l'égard de l'abbaye une admiration aussi vive qu'était la haine qu'il portait à la ville de Kempten qu'il accusait de vouloir bouleverser le bon ordre ancien créé par Hildegarde ; à

(31) Éditée dans les *Acta Sanctorum*, avril III, p. 793-801, la vie fut attribuée par Baumann à Jean Birk, mais Schreiner a pertinemment observé (p. 24, n. 93) qu'elle avait une contexture très différente des chroniques de ce compilateur.

(32) *Hildegardis regina* dans un calendrier d'entre 1103 et 1123, mais l'inscription est un ajout tardif (XIIIe-XIVe siècles) : voir SCHREINER, p. 20.

(33) *Vita*, ch. 1, p. 793.

(34) *Ibid.*, p. 801.

(35) Ch. 2, paragr. 8, p. 796.

(36) Beau-fils de l'empereur Conrad II, encore apparenté à la famille de Hildegarde, tint quelque temps l'abbaye en fief.

(37) Le tombeau est décrit par l'auteur comme «ne faisant pas saillie ; son emplacement était marqué par un chassis de bois encastré dans la dalle !». D'aucuns, ajoute-t-il encore, répétaient depuis longtemps qu'il s'agissait de la sépulture d'Hildegarde, mais les moines en doutaient. (Ch. 2, paragr. 9).

(38) *Vita*, ch. 2, paragr. 9-13.

(39) *Ibid.*, ch. 3 et 4, p. 797-801.

ce grief général, il ajoutait encore les ressentiments personnels d'un maître d'école gêné par la concurrence que lui faisait un établissement voisin, l'école latine ouverte par la ville. Il part donc en guerre contre cette dernière en ne rédigeant pas moins de six traités<sup>40</sup>, entre 1479 et 1494, qui, à peu de choses près, se répètent les uns les autres et trahissent, sauf quand il rapporte des faits contemporains, l'extrême ignorance de l'auteur, qui n'a d'égal que la tranquille assurance avec laquelle il expose les élucubrations de son imagination complètement déréglée. On n'en donnera ici que quelques exemples.

La première de ces œuvres (vers 1479), «Histoire de Charlemagne et de la fondation du monastère de Kempten», censée avoir été écrite par Godefroi de Marsilie, archichancelier de Louis le Pieux, «qui selon ses propres dires relate ce qu'il a vu» (!) et recopiée par le maître d'école, n'est en fait qu'une reprise de la Vie d'Hildegarde, un délayage de la tradition ancienne agrémentée d'affabulations supplémentaires, tels que la présence du pape Hadrien et une liste de douze pairs aux noms invraisemblables<sup>41</sup>. Pour que ces données imprègnent bien l'opinion publique, Birk se hâte d'écrire, cette fois en allemand une (première) chronique du monastère (en 1479) où tout ce qu'il a écrit en latin est répété, augmenté cette fois d'un catalogue des abbés dont les noms sont créés de toutes pièces ou appartiennent à des familles de l'aristocratie souabe, alors qu'il aurait pu se procurer par les archives du monastère la liste authentique de ces personnages<sup>42</sup>. Quatre autres traités suivront qui, comme les précédents, seraient pour nous sans intérêt, si dans tout ce fatras on ne trouvait pas un apport nouveau à la tradition de Hildegarde. Dans la première chronique allemande, on tombe en effet en arrêt devant un changement d'identité de la reine : elle est présentée comme la fille d'un Souabe de haut rang, le comte Hylprant, et d'une certaine Regarda qui appartenait à la famille des ducs de Bavière<sup>43</sup>. Et pour bien montrer qu'elle se rattachait à ce lignage, Birk ne doutant décidément de rien la fait naître à Andechs au «Mont des Saints»<sup>44</sup>, ce qui lui permet d'inclure dans sa parenté d'autres saints auxquels il attribue le même lieu de naissance, entre autres saint Henri II et sainte Élisabeth de Thuringe. Mr Schreiner a pertinemment montré que cette transformation d'Hildegarde en demi-bavaroise était commandée par l'alliance qui s'était instaurée depuis 1461 entre les Wittelsbach et les abbés de Kempten, qui se placèrent sous la tutelle du duc de Bavière, leur sénéchal héréditaire, dont ils espéraient l'appui contre

la ville<sup>45</sup>.

L'action entreprise par le monastère de Kempten sur les deux plans que nous avons discernés se solda en fin de compte par un échec.

De son conflit avec la ville, l'abbaye sortit finalement battue puisqu'en 1494 le Dî de Cologne, prononcé sur l'intervention du roi Maximilien et renouvelé à quatre reprises dans les années suivantes, conféra à la ville la presque totalité des droits souverains et réduisit pratiquement l'abbaye à ses droits et revenus seigneuriaux<sup>46</sup>.

D'autre part, la reconnaissance officielle de la sainteté de Hildegarde et la promotion de son culte ne se réalisèrent pas non plus. En admettant même que l'on parlait couramment de «Sant Hildegard» et que le monastère fut appelé *monasterium sanctae Hildegardis* dans certains documents pontificaux au temps d'Eugène IV et de Nicolas V<sup>47</sup>, il faut reconnaître que des causes nombreuses empêchèrent la canonisation. En dépit des affirmations toujours répétées, la présence de la dépouille d'Hildegarde à Kempten n'était rien moins que sûre. Les miracles qu'on lui attribuait remontaient à une période trop imprécise pour qu'il fût possible de les prendre en considération ; aucun miracle nouveau ne pouvait être invoqué à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Sa réputation de fondatrice ne correspondait pas à la réalité<sup>48</sup>. La personnalité de Hildegarde n'était aucunement conforme

(40) Ces traités ont été analysés par L. BAUMANN dans plusieurs articles dont on retiendra le dernier, *Die Kemptener Chroniken des ausgehenden 15. Jahrhunderts*, dans *Forschungen zur schwäbischen Geschichte*, Kempten 1898. Contrairement à ce que nous avons écrit nous-même (*Souvenir et Légende*, p. 480), la vie de Hildegarde des *Acta Sanctorum* n'est pas de lui.

(41) Cette chronique est demeurée inédite ; nous l'avons lue dans un manuscrit de Munich, clm 1803.

(42) Ed. BAUMANN, *Forschungen*, p. 31 et suiv. Les variantes de cette chronique ont été publiées par F. HUTTNER, *Chroniken des Klosters Kempten* dans *Neues Archiv* 28, 1903, p. 751 - 758.

(43) *Ibid.*, p. 31 et 34.

(44) La chapelle du château d'Andechs, possession des Wittelsbach depuis le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, était célèbre par ses reliques qui y attirèrent d'importants pèlerinages à partir de 1358. La fondation d'un monastère sur la montagne dite le «Heiligen Berg» fit naître une abondante littérature relative aux reliques et aux saints de la Maison de Bavière. A ce sujet, voir B. KRAFT, *Andechser Studien* dans *Oberbayrisches Archiv*, 1937 et 1938.

(45) *Article cité*, p. 33 - 36.

(46) ROTTENKOLBER, *Studien*, t. 40, p. 38 - 40.

(47) Références dans SCHREINER, p. 36, n. 129.

(48) A moins d'admettre que les peintures de l'église représentant quelques miracles de Hildegarde, que fit exécuter l'abbé Jean de Riedheim vers 1500, aient été provoquées par de nouveaux prodiges.

au type de la sainte reine tel qu'il s'était développé depuis Radegonde et Bathilde. Impossible aussi de prouver que Hildegarde avait fait l'objet d'un culte religieux local : une canonisation *per viam cultus* était de ce fait exclue. Les intentions enfin qui poussaient à la canonisation n'étaient pas absolument pures puisque Hildegarde proclamée sainte devait servir d'arme dans la lutte que le monastère menait contre la ville. Et ce combat était perdu vers 1500.

Dans ces conditions, Hildegarde ne peut être considérée comme sainte au sens canonique du terme, ce qui n'exclut pas cependant qu'elle ait été çà et là l'objet d'une dévotion réduite dont témoignent certains indices tels que son inscription dans quelques calendriers souabes, au catalogue des saints indigènes du diocèse de Constance et dans ce même évêché la mention de son nom dans la litanie de l'Extrême-Onction. Mais la disparition de la bibliothèque monastique de Kempten ne permet pas de savoir quel type de culte lui fut adressé<sup>49</sup>.

Si donc elle ne put être proclamée par l'Église «sainte Hildegarde», l'épouse de Charle-

magne survécut néanmoins dans la mémoire populaire comme la «bonne reine» douce et pieuse dont l'aide était invoquée dans les maladies et particulièrement dans celles des yeux : elle double à cet égard sainte Odile. Mais sa vie posthume fut assurée surtout par une légende qui se rattache au cycle ancien de la reine injustement calomniée (Geneviève, Crescentia...). Birk, qui la lut ou l'entendit raconter, l'incorpora, non sans l'avoir altérée, à sa (deuxième) chronique du monastère, vers 1485<sup>50</sup>. L'entrée de cette légende dans les *Monasteriorum... chronologia* de Gaspard Bruschi (1551) et dans les *Annales suevici* de Martin Crusius (1595) lui assura, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, une très forte diffusion en Allemagne et même dans les pays scandinaves<sup>51</sup>. Quant à la tradition de Kempten, à laquelle était indissolublement liée Hildegarde, elle demeura un objet de controverses passionnées depuis la Renaissance jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>52</sup>.

Robert FOLZ

(49) SCHREINER, p. 39 - 49, n. 145 et 145a.

(50) Il s'agit en substance de l'accusation d'adultère portée contre Hildegarde par son beau-frère Taland dont elle avait repoussé les avances. Charlemagne ordonne de la noyer, mais elle réussit à se sauver. Découverte par l'empereur dans la maison qui l'avait accueillie, elle est cette fois condamnée à être aveuglée. Conduite dans une forêt, elle est sauvée par le chevalier de Freydenberg qui persuade les sicaires d'arracher les yeux de son chien et de les apporter comme pièce à conviction à Charlemagne. Hildegarde s'expatrie, étudie les propriétés curatives des plantes et des pierres précieuses, parvient à guérir toutes les maladies, surtout la cécité. Appelée à Rome par le pape Léon III, elle y exerce la médecine. Taland devenu aveugle et lépreux vient avec Charlemagne la consulter. Elle le libère de ses deux maladies et se fait reconnaître. Tandis que Taland est exilé, elle rentre en grâce auprès de Charlemagne qui l'aide à fonder l'abbaye de Kempten : elle réalise ainsi un vœu qu'elle avait contracté au cours de sa première épreuve.

(51) Voir sur l'ensemble du cycle A. WALLENSKOLD, Le conte de la femme chaste convoitée par son beau-frère dans *Acta Societatis Scientiarum Fennicae*, 34, 1907, p. 1 - 173. Pour Hildegarde : p. 65 - 81.

(52) SCHREINER, *article cité*, p. 40 - 70.